

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 29 septembre 2023

N° 2023-469

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESOUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIÉR, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY

Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE

M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON

M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40 Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40 M. Michel LABARDIN à partir de 17h59 M. Jacques MANGON à partir de 17h30 M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45 Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05 M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45 M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBÓN à partir de 14h45

Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h

Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30

Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45

M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h

Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h

Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCINA à partir de 16h

M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55

M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30

M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h

M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18

Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de

M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19

M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45

M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 15h

Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55

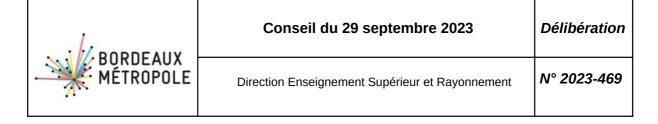
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h

Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S):

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE



Subventions 2023 - manifestations culturelles dans le cadre des contrats de codéveloppement - décision - autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La culture constitue un élément déterminant du rayonnement des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de la cohésion territoriale.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 2011/0778 du 25 novembre 2011, notre établissement public soutient financièrement la mise en œuvre de manifestations culturelles, organisées par des municipalités ou des partenaires privés. Ce soutien est formalisé par le soutien à 47 manifestations culturelles dans le cadre des contrats de co-développement 2021-2023 conclus entre Bordeaux Métropole et les 28 communes et adoptés par délibération n°2021/526 du 23 septembre 2021.

Par délibération 2023/82 en date du 27 janvier 2023, Bordeaux Métropole a attribué au titre des contrats de co-développement 357 700 € à 9 manifestations.

Par délibération 2023/174 en date du 31 mars 2023, Bordeaux Métropole a attribué au titre des contrats de co-développement 286 000 € à 5 manifestations.

Bordeaux Métropole a également attribué en parallèle, par voie d'arrêté, 19 subventions d'aide à l'organisation de manifestations, pour un montant global de 168 510 €. Bordeaux Métropole est aujourd'hui sollicitée dans le cadre d'une subvention d'aide à l'organisation de 4 de ces manifestations, pour un montant global de 165 000 €.

Au regard des effets que pourraient avoir les arrêtés d'interdiction de rassemblement et de manifestations pour raisons climatiques ou en cas de force majeure, Bordeaux Métropole garantira un soutien minimal aux organismes privés et collectivités du territoire. Le budget de la présente délibération est constitué des actions définies dans le tableau suivant :

ACTION et organisateur	DESCRIPTION DE L'ACTION	SUBVENTION BM	BUDGET GLOBAL
> LIRE EN POCHE	Lire en poche – Du 6 au 8 octobre 2023	95 000	529 445
Mairie de Gradignan	Créé en 2005, Lire en Poche est un salon dédié au format poche. Même s'il n'exclut pas les nouveautés en grand format des auteurs invités, il met en avant le petit format dans toute sa		
Codev ville de Gradignan Fiche action n° C051920001	diversité et sa modernité – un secteur représentant aujourd'hui un quart des ventes en librairie. 12 librairies indépendantes présentent les collections de poche		
Demande n°2023-00440	autour de rencontres d'auteurs, de petits-déjeuners littéraires, de lectures, de spectacles, d'ateliers pour tous les publics y compris les tout-petits, d'expositions de jeux, et de concerts, le tout en		

	accès libre et gratuit. 100 auteurs invités chaque année, dont une quinzaine d'étrangers et une trentaine d'auteurs et illustrateurs jeunesse. Lire en poche accueille 27 000 visiteurs sur 3 jours. Lors des journées dédiées aux scolaires qui précèdent la manifestation, plus d'une centaine de rencontres sont organisées dans des		
	classes. La 19ème édition se tiendra du 6 au 8 octobre 2023 sur la thématique « Intrigantes intrigues » et aura pour parrain Daniel Pennac.		
	Plan de financement : Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique au montant attribué depuis 2016, soit 95 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 529 445 €.		
> FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'HISTOIRE	compréhension de notre présent.		
Association Festival du film d'histoire	Avec un thème chaque année, la programmation propose une quarantaine de débats et de rencontres avec des invités de renom ainsi qu'une sélection cinématographique de plus d'une centaine de films : œuvres de patrimoine, classiques, films rares ou inédits, avant-premières, fictions et documentaires. ème		568 766 €
Codev ville de Pessac Fiche action n°C053180003	Le 33 festival international du film d'histoire se déroulera du 20 au 27 novembre 2023, avec pour thème « Notre Terre ».		
Demande n° 2023-00455	Plan de financement : Bordeaux Métropole soutient cette manifestation depuis 2014. Depuis 2018, elle la soutient à hauteur de 50 000€. Elle est de nouveau sollicitée cette année pour un soutien financier de 50 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 568 766 €.		
> LES ARTS MELES Mairie de Eysines Codev ville de Eysines Fiche action n° C051620003 Demande n° 2023-00746	Depuis 15 ans Eysines invite, le temps d'un week-end, à se (ré)approprier la ville à travers une programmation mêlant théâtre, cirque, arts visuels, performances, danse, ateliers et installations participatives. 2023 ouvre la saison culturelle en mettant en valeur le patrimoine naturel et la nécessité de préserver avec la thématique : « Eysines, sur naturelle ». Tour à tour commanditaire ou laboratoire artistique, la ville invite chaque année des artistes à collaborer à son action culturelle en leur confiant une carte blanche. Pour les Arts Mêlés, ils sont invités à traduire la thématique du festival à travers une œuvre collective, de la conception à la production et de la restituer sous forme d'exposition. Cette année les artistes associés, complices du festival, sont le Collectif Mille Trois Cents. Lors de cette nouvelle édition, la nature ne s'explique plus et envahit la commune de manière parfois inexpliquée et stupéfiante! Plantes extraordinaires, phénomènes (sur)naturels incroyables, créatures mystérieuses et insolites, il se passe indéniablement quelque chose d'étrange et d'inhabituel qui échappe complètement aux lois de la nature Plan de financement: Bordeaux Métropole a soutenu cette manifestation à hauteur de 15 000 € par édition aux Codev 3 et 4. Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier identique, soit 15 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 94 100 €.	15 000	94 100
> LA NUIT DES BIBLIOTHEQUES Mairie de Bordeaux Codev ville de Bordeaux Fiche action n° C050630102 Demande n°2023-00652	La Nuit des bibliothèques – 7 octobre 2023 A l'instar de la Nuit Européenne des Musées, la Nuit des Bibliothèques est un évènement fédérateur offrant chaque année une découverte originale des collections et services des bibliothèques municipales et universitaires de la Métropole. Coordonnée par la bibliothèque municipale de Bordeaux en accord avec les autres communes de la métropole, cette Nuit offre des retombées importantes pour le réseau en accroissant sa visibilité. En 2022, 30 établissements de 24 communes ont ainsi accueilli plus de 12 500 participants autour du thème des cultures urbaines.		95 000
	Pour l'édition 2023 le thème du sport s'est imposé en raison de l'actualité riche en ce domaine. En pleine Coupe du monde de		

4	Nombre d'actions Total des subventions accordées par Bordeaux Métropole au titre de la présente délibération :		
Nombre d'actions			
	Elle est sollicitée cette année pour un soutien financier de 5 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 95 000 €.		
	6 000 € depuis 2017.		
	Plan de financement : Bordeaux Métropole soutient cette manifestation à hauteur de		,
	territoire de Bordeaux Métropole.		
	participé à des jeux olympiques ou sélectionnables pour les prochains JO de Paris et qui s'entraînent dans des clubs du		
	la mise à l'honneur de sportives de haut niveau ayant déjà		1
	Pour la première fois, la Nuit des Bibliothèques se fera sous l'égide d'un marrainage. Il s'agira d'un marrainage collectif avec		
	démonstrations, jeux, quizz, ateliers, spectacles, etc.		
	d'attirer des publics qui ne les fréquentent pas forcément. La part belle sera donnée à la participation du public à travers des		,
	médiathèque, permettra de les découvrir de manière décalée et		
	au cours de la soirée. Cette thématique, encore peu explorée en bibliothèque et		
	formes, sera mis en avant dans les bibliothèques métropolitaines		
	rugby et à l'approche des JO de Paris, le sport, sous toutes ses		

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole »,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2021/277 du 21 mai 2021 relative au règlement d'intervention de Bordeaux Métropole dans le cadre du soutien et de la promotion d'une programmation culturelle des territoires de l'agglomération,

VU la délibération n°2021/526 du 23 septembre 2021 relative aux contrats de codéveloppements 2021-2023,

VU les dossiers déposés par les opérateurs,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les manifestations précitées relèvent des contrats de codéveloppement conclus entre notre établissement et les 28 communes de Bordeaux Métropole,

DECIDE

<u>Article 1 :</u> d'attribuer aux structures mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer toutes les conventions relatives aux règlements des subventions précitées.

<u>Article 3:</u> d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, articles 657341 et 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame FERREIRA, Madame AMOUROUX, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur SALLABERRY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023

Pour expédition conforme,

la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023

Madame Brigitte BLOCH